



**Ideal Blue**  
FASHION & STYLE FACTORY

IDEAL BLUE MANIFATTURE SPA  
Via Monte San Pietro n°25/C  
61049 Urbania (PU) - Italy  
Partita iva e Codice fiscale - Reg. Imprese IT00818230419  
R.E.A. CCIAA Pesaro 91665  
Capitale sociale Euro 700.000,00 i.v.  
Tel. +39 0722 318644 www.ideal-blue.com / info@ideal-blue.com



ISO 14001

BUREAU VERITAS  
Certification



Job N°	00-TC-003
Doc. N°	PAM
Rév. N°	00
Page	1 sur 1

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La gestion des problématiques environnementales liées aux activités de production est conçue par IDEAL BLUE MANIFATTURE S.p.A. comme l'engagement à se conformer en toute occasion aux dispositions de loi en vigueur, mais également comme l'application de moyens et d'instruments permettant l'amélioration continue des prestations environnementales et la prévention de la pollution produite par ses activités, produits et services.

L'entreprise IDEAL BLUE MANIFATTURE S.p.A. considère que la protection de l'environnement est essentielle à la qualité de la vie et au développement durable, et sa décision de mettre en œuvre un Système de gestion environnementale conforme à la norme UNI EN ISO 14001 ne garantit pas seulement le respect de la législation et de la réglementation environnementale applicable, mais permet également à IDEAL BLUE MANIFATTURE S.p.A. d'améliorer continuellement ses prestations environnementales dans un souci constant de prévention de la pollution.

Ce document exprime la volonté de la direction d'entreprise de définir sa politique environnementale comme suit :

- la politique environnementale tient compte du type, des dimensions et des impacts environnementaux des activités, produits et services de l'entreprise ;
- la politique environnementale sera soumise à examen chaque année et modifiée si nécessaire ;
- l'entreprise est ouverte au dialogue avec ses salariés, avec le public et avec les autorités compétentes à des fins d'amélioration environnementale ;
- la politique environnementale en objet est mise en application, maintenue et diffusée au sein de tout le personnel ;
- cette politique est communiquée à ses fournisseurs ;
- cette politique environnementale est à la disposition du public.
- la politique environnementale tient compte des éventuelles modifications apportées aux procédures de l'activité d'entreprise, des changements survenant au sein de son personnel, des nouvelles informations liées aux aspects environnementaux et aux technologies correspondantes, et des modifications apportées aux normes.
- la politique environnementale est harmonisée avec le contexte dans lequel l'entreprise exerce ses activités ;

 <b>Ideal Blue</b> FASHION & STYLE FACTORY IDEAL BLUE MANIFATTURE SPA Via Monte San Pietro n°25/C 61049 Urbania (PU) - Italy Partita iva e Codice fiscale - Reg. Imprese IT00818230419 R.E.A. CCIAA Pesaro 91665 Capitale sociale Euro 700.000,00 i.v. Tel. +39 0722 318644 www.ideal-blue.com / info@ideal-blue.com				<b>Job N°</b> 00-TC-003
			<b>Doc. N°</b> PAM	<b>Rév. N°</b> 00
			<b>Page</b> 2 sur 2	

- la politique environnementale est à la base des objectifs d'amélioration environnementale du système de gestion environnementale ;

Les orientations générales de la politique environnementale identifiées par la direction sont les suivantes :

- utilisation durable des ressources ;
- examen du cycle de vie ;
- mise en place de mesures permettant de réduire l'impact lié au changement climatique ;
- protection de la biodiversité et des écosystèmes ;
- gestion des activités pouvant comporter un impact sur l'environnement ;
- instauration de rapports privilégiés avec les fournisseurs s'étant fixé des objectifs d'amélioration environnementale ;
- amélioration des conditions de l'environnement de travail des salariés ;
- obtention et maintien de la certification du système de gestion environnementale ;
- responsabilisation et sensibilisation des salariés à tous les niveaux de l'entreprise via programmes d'information et de formation permettant l'exécution des tâches dans le respect de l'environnement.

En vue de la mise en œuvre de sa politique environnementale, la direction identifiera et quantifiera chaque année des objectifs précis correspondant aux objectifs généraux sur un document spécialement prévu à cet effet, lequel devra indiquer :

- objectifs concrets de l'année en cours ;
- programmes définis en vue de l'atteinte des objectifs, ressources identifiées et mises à dispositions et responsables.

Urbania, 10/09/2021

IDEAL BLUE MANIFATTURE SPA  
 L'Administratore

